

## SENIORS

# L'aide aux personnes âgées bénéficie plus aux Flamands

**Un senior wallon sur trois qui a droit à une aide complémentaire ne le sait pas. Par manque d'information surtout.**

● **Martial DUMONT**

**L'**aide aux personnes âgées, vous connaissez ? Les Wallons dans leur ensemble, eux, semblent ignorer qu'elle existe. Cette aide fédérale complémentaire pour les seniors est en effet utilisée à 69,7 % par les Flamands et à 30,3 % par les Wallons.

Le président du Parlement, André Antoine, dans un « Livre blanc des seniors » à paraître bientôt, plaide pour que les Communes mettent plus en avant ce soutien afin que les francophones y aient plus accès. Selon lui, un Wallon sur trois qui y a droit n'en a pas conscience.

« Or, l'espérance de vie augmente de 3 ans tous les 10 ans, explique André Antoine. Et c'est en Wallonie que les besoins des personnes âgées sont les plus importants puisque c'est là que le chômage est le plus élevé. Ça signifie que les seniors ont moins cotisé pour leur pension qui est donc au bout du compte moins élevée ». La preuve : 22,6 % des Wallons de plus de 65 ans sont considérés comme étant dans la pauvreté alors que la moyenne en Wallonie est de 15 %.

Antoine voudrait donc rétablir un certain équilibre dans l'utilisation de l'APA.

« Il faudrait que la proposition tourne aux alentours de 58 %

d'aide en Flandre et 42 % en Wallonie ».

Mais pourquoi une telle différence dans l'accès à cette aide ? Là, le président du Parlement, pointe du doigt essentiellement un problème d'information dans nos Communes et CPAS.

« Ce sont les administrations communales qui sont compétentes pour rentrer les dossiers de demandes d'aide aux seniors. Mais sont-elles seulement toutes au courant de ce dispositif de soutien aux aînés ? Je vais donc écrire aux Communes en leur demandant d'y être attentives et de faire la promotion de l'APA, par exemple dans les bulletins communaux. »

Le succès de l'aide en Flandre est aussi lié à un autre point.

« Dans le Nord du pays, il existe depuis 2001 une assurance dépendance pour les aînés. Elle est liée automatiquement à l'APA. Quand quelqu'un contracte cette assurance on lui demande si elle touche l'aide aux personnes âgées, ce qui contribue évidemment à sa promotion... »

Antoine insiste d'autant plus auprès des seniors pour qu'ils se manifestent que l'APA est dorénavant régionalisée et donc, encore plus accessible.

La demande peut également se faire en ligne.

« Mais on sait qu'avec l'âge, on est de moins en moins tourné vers le numérique » conclut-il. ■

## De 100 à 500 euros en plus par mois

L'APA s'adresse aux seniors en difficulté.

Une série de critères a été élaborée : la possibilité de se déplacer, de cuisiner et manger seul, de faire sa toilette et s'habiller seul, d'entretenir son habitation, d'évaluer et éviter le danger et d'entretenir des contacts.

Un médecin doit alors évaluer chaque critère sur une échelle de 0 à 3 points.

« Zéro » correspondant à une non-nécessité d'aide et « 3 » représentant un énorme besoin. Au total, donc, 18

points possibles. Plus le nombre de points est élevé, plus l'aide financière complémentaire peut être élevée également.

Elle est répartie en 5 catégories. Un montant financier correspond à chaque catégorie. Cela va de 981 euros par an à 6 589 euros par an pour ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ce qui revient à une aide mensuelle qui oscille entre 100 et 500 euros.

Des renseignements sur l'APA peuvent être obtenus au numéro gratuit 0800 987 99.